



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ DE VOIRIE RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DE L'EPÉE POUR LE DÉMÉNAGEMENT DE MADAME VISSE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le code de la route,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la délibération n°0032-2026 Election du Maire,

VU la délibération n°0033-2026 Délégations exercées par le Maire au nom de la commune,

VU la demande écrite de Madame Agnès VISSE en date du 4 Mai 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 5 Rue de l'Epée à Pont-Audemer.

ARRETE

Article 1 : Madame Agnès VISSE est autorisée à stationner un camion de location Intermarché 20m3 à hauteur du 5 Rue de l'Epée à Pont-Audemer afin de procéder à un déménagement, **le Samedi 6 Juin 2026, de 10H00 à 18H00.**

Article 2 : La signalétique sera déposée, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le **Vendredi 5 Juin 2026** en fin de journée, pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : D'après l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Madame Agnès VISSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 22 mai 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS



[Handwritten signature in blue ink]